

CONVENTION

Entre

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente Martine Vassal, dûment autorisée par la délibération du..... 2020 à signer la présente convention,

Sise 58 boulevard Charles Livon, 13007 Marseille

ci-après dénommée la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Et

L'Association TEAM Henri-Fabre, association loi 1901 dont le siège se trouve au Technoparc des Florides, Technocentre Henri-Fabre Bât 1, D9 route de Martigues, 13700 Marignane, représentée par Monsieur Pierre MARET, Président de l'Association,

ci-après dénommée Association TEAM Henri-Fabre,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Mission de l'association TEAM Henri-Fabre

Dès 2005, à l'annonce des très fortes ambitions de développement d'Eurocopter, ex-MPM a orienté ses projets d'aménagement de Parcs d'activités à Marignane et Saint-Victoret vers les besoins de la filière aéronautique afin de permettre l'accueil de fonctions ou de sous-traitants devant quitter le site de Marignane et l'implantation de nouvelles entreprises souhaitant développer des relations commerciales et des synergies avec Eurocopter.

Le dynamisme de l'économie métropolitaine repose en grande partie sur la présence de 6 filières historiques en expansion (aéronautique-mécanique, maritime et logistique, santé, industries numériques et créatives, énergies-environnement, art de vivre et tourisme)

Leur développement est une priorité métropolitaine. Ces 6 filières pourraient représenter un potentiel de 20 000 créations d'emplois d'ici 2030.

Adossées à un potentiel de recherche et d'innovation et un tissu dense de TPE-PME, ces filières sont pour la plupart structurées autour de zones d'activités et de projets structurants. Le développement de « **hubs économiques et d'innovation métropolitains** » autour de ces projets est un levier essentiel pour conforter la bonne santé de ces secteurs d'activités, dans la mesure où l'économie, et donc l'emploi, privilégie des lieux où se concentrent les connaissances (actifs qualifiés, formations supérieures) et où se construit l'innovation (centres de recherches publics, privés).

Le Projet Henri Fabre, né en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la

région. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective réunissant sur un « cœur de zone », les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

L'Association TEAM Henri Fabre (TEAM signifiant Technologies et Expertise en Advanced Manufacturing) a pour objet de structurer le tissu industriel sur le modèle d'entreprise étendue : plus collaboratif, multi-filières et favorisant l'innovation. L'objectif poursuivi étant l'amélioration de la compétitivité de l'ensemble des filières industrielles de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et notamment des PME.

Ce développement se concrétise par l'émergence et l'animation de pôles d'excellence en Advanced Manufacturing, dans les domaines de la mécanique, des matériaux, des procédés et de l'ingénierie numérique et virtuelle. L'Association permet aux partenaires privés et publics de mettre en synergie leurs expertises, de partager des ressources, des compétences et des projets, et de se mettre en réseau avec tous les acteurs de l'innovation et de la recherche.

L'Association a également pour objet la prise à bail, l'aménagement et la sous-location de tous locaux nécessaires à la réalisation de son objet social. L'Association favorise l'innovation collective et la mise en place de toutes actions transverses favorisant la performance industrielle entre les acteurs des filières « marché » présentes en Provence-Alpes-Côte d'Azur au travers, notamment :

- d'une mutualisation de moyens ;
- d'une mise à disposition d'expertise ;
- d'un accompagnement des acteurs dans leur projet de croissance ;
- d'une mise en réseau pour favoriser les opportunités de business, d'alliances ou de montée en gamme ;
- et d'une offre de formation adaptée.

L'Association développe une offre de services pour les grandes entreprises et les PME sur les axes suivants : intelligence industrielle et partenariats ; expertise technique et performance industrielle ; plateformes technologiques.

L'Association assure avec le Comité pour le Développement Territorial, la cohérence avec les objectifs des membres en lien avec : - l'aménagement du territoire ; - la formation et le développement des compétences ; - l'attractivité et la promotion à l'international.

Dans le cadre de son activité d'offre de services, d'offre de formation et de sous-location, l'association peut réaliser des prestations de service à but lucratif. Les membres s'engagent à concourir à la réussite de l'association. L'association peut réaliser tout acte civil ou commercial se rattachant directement ou indirectement à son objet.

L'année 2017 fut la première année pleine d'existence de la société TEAM Henri Fabre au sein du Technocentre implanté au cœur du Technoparc des Florides à Marignane. Les années 2017 et 2018 ont été marquées par la montée en puissance du projet régional Henri-Fabre, le changement de présidence de l'association (d'Airbus Helicopters vers EDF), par la structuration et le développement de 20 projets collaboratifs inter-filières, 5 plateformes techniques et 1 Programme d'Investissement d'Avenir « Emploi-Formation » remporté à l'été 2017.

Actions 2021

Les actions que conduira la THF pour l'année 2021 s'orientent autour de 3 grands thèmes et sont déclinées ci-après :

1. INNOVER : Accélérer l'innovation grâce à une méthodologie collaborative, agile et multi-filière

Axe 1 : IDENTIFIER : Identifier les enjeux industriels, les compétences de l'écosystème et les technologies de rupture

Courant 2020, le séisme de l'épidémie de la COVID-19 n'a laissé aucune industrie indemne. Dialoguant avec des partenaires industriels de toutes tailles, représentant l'ensemble des filières industrielles présentes en région SUD, la TEAM s'est trouvée au carrefour des disparités, constatant la solidité de certaines filières (Energie, Naval), les difficultés des industries de l'automobile et de l'aéronautique et la posture intermédiaire de l'industrie des transports, tandis que l'industrie de la santé a naturellement connu une pression inédite. Les acteurs de plus petite taille de l'écosystème régional ont rapidement été impactés, d'abord par le confinement puis les décisions de précaution des donneurs d'ordres et, enfin, par les effets concrets de réduction des activités (baisse des productions par contraction des marchés, baisse du volume de commandes). Dans un contexte aussi incertain, THF s'est rapprochée de ses partenaires.

C'est dans cet état d'esprit, qu'à la suite d'une campagne de téléconsultations en tête-à-tête inédite avec ses partenaires membres du Conseil Scientifique, THF a souhaité réviser les ambitions de sa feuille de route, en ligne avec les « enjeux du monde d'après ». Ce mode de consultation en tête-à-tête, a permis une réponse à deux niveaux :

- Une mise à jour du cadre directeur des actions de l'association (notre nouvelle feuille de route),
- Une intermédiation très ciblée et confidentielle sur la base des retours des membres du conseil, permettant une mise en relation à forte valeur ajoutée entre les acteurs (Donneur d'ordre, académique et PME).

La démarche a suscité de nombreux échanges inter-filières et fait émerger dès le mois d'octobre de nombreuses opportunités de collaboration jusqu'ici inédites. THF souhaite par conséquent reconduire cette campagne de consultation en 2021, afin de soutenir l'effort de relance de son écosystème. Deux classes d'informations se font jour, que THF anime à la manière d'une carte duale : un mapping des problèmes (les besoins techniques) se superpose à une carte des solutions (solutions innovantes, briques technologiques).

La démarche de cartographie « problème/solution » de TEAM Henri Fabre a permis de constituer au fil des années, un véritable patrimoine, au service de l'écosystème régional. L'association souhaite, en 2021, améliorer la maîtrise de ce patrimoine, par une amélioration de la gouvernance de ses données.

Ce travail d'identification orienté « problème-solution » doit cependant être complété, dans certaines situations. Dans un grand nombre de cas, une solution peut être elle-même à l'origine de problèmes secondaires. Par ailleurs, le problème lui-même peut échapper à la formalisation. Dans ces cas, seuls les regards des experts sont à même d'accélérer le traitement des enjeux et de lever les verrous. Les réseaux d'Experts de TEAM Henri Fabre prennent alors tous leur sens. La structuration de ces réseaux se poursuivent depuis maintenant 2 ans.

Les PME membres d'un « réseau d'experts TEAM Henri Fabre » sont sélectionnées pour leurs compétences et leur complémentarité au sein du réseau, sur un ensemble d'enjeux spécifiques. Une cartographie précise des compétences de chaque partenaire du réseau est animée par TEAM, afin de les invoquer dès les phases d'identification de l'innovation, jusqu'à l'industrialisation. Les réseaux sont utilisés de manière récurrente sur les différents projets

collaboratifs de TEAM Henri-Fabre et proposent une offre de service globale, plus valorisante vis-à-vis de clients industriels. Si 2020 a connu un ralentissement des actions sur ce champ, THF projette, en 2021, la redynamisation du réseau Caractérisation Matériaux (par la tenue de sessions spécifiques et un suivi plus précis de l'actualité des sociétés expertes) ainsi que par la reprise de l'effort de structuration du réseau « formulation de polymère ».

Une veille de l'actualité technique de l'innovation (surveillance des nouveaux brevets, articles spécialisés) est un prérequis pour tout acteur de l'innovation. La dimension collaborative de l'initiative Henri Fabre a cependant amené THF à faire reposer sa veille sur le principe même de collaboration, c'est-à-dire à s'appuyer sur son réseau pour construire une veille stratégique et technique, en s'adressant aux experts chez les donneurs d'ordres, PME et TPE ainsi que chez les Académiques du réseau. Une convention établie avec la société BT2i en 2020, permet ainsi de commercialiser, dans le réseau, une offre orientée « état de l'Art » collaborative.

THF souhaite développer en 2021, un complément à cette offre sous la forme d'un service à ses adhérents, leur permettant de bénéficier également de notre vision stratégique, sous une forme numérique, strictement en adéquation avec nos thématiques techniques.

Ces informations sont susceptibles de permettre une mise en relation plus rapide entre donneurs d'ordres et offreurs de solutions, sur les thématiques d'innovation, en inter-filières.

Axe 2 : STRUCTURER : Définir le plan d'actions en vue d'accélérer la montée en maturité des solutions procédés

a) Animation des groupes de travail thématiques :

La structuration des sujets techniques d'innovation nécessite un effort particulier, afin tout d'abord de préciser, de défricher les thématiques d'intérêt, jusqu'à l'atteinte d'une maturité de réflexion suffisante. Ces sessions sont particulièrement utiles pour l'identification des synergies entre projets, qu'il s'agisse de sujet suivi par TEAM, ou dans un autre cadre par les acteurs industriels en présence (R&D interne, soutien par autre opérateur de l'innovation).

En 2020, malgré l'impact de la crise sanitaire, qui a empêché la tenue de nombreuses sessions, THF a pu soutenir un certain nombre de groupes de travail en mode « hybride » (distanciel + présentiel, présentiel pure, distanciel pure), mais cela a néanmoins représenté une baisse importante de l'occurrence de ces sessions en présentiel où l'on obtient les meilleurs résultats. En 2021, THF tentera de reprendre un rythme de l'ordre de 10 sessions de travail par an. L'association souhaite renforcer l'impact des formes « hybrides » de ces sessions, afin de pouvoir s'adapter à des évolutions de la situation sanitaire (par exemple, renforcement des moyens numériques télé-présentiel, comme Klaxoon).

Les thématiques porteuses identifiées sont multiples. Il est envisagé, en 2021, la réalisation de session de groupes de travail sur des thématiques comme les usages du Graphène, les techniques de réparation innovantes (ColdSpray, etc...), les usages des sciences des matériaux au service de l'énergie décarbonée, l'apport du biosourcing dans l'écoresponsabilité des productions, etc.

Les projets collaboratifs peuvent être directement montés, soutenus ou simplement facilités par TEAM Henri-Fabre. L'émergence de projets collaboratifs répond à la nécessité, pour que l'innovation puisse devenir effective, d'une structuration en mode projet du processus de création de la solution technologique. Par nature inter-filières, et mêlant numérique, science des matériaux, physico-chimie des surfaces, ou encore statistiques et logistiques, les projets collaboratifs sont une des réponses de TEAM Henri-Fabre à la nécessité de gravir les échelles de maturité de l'innovation (TRL, pour Technical Readyness Level,), en général jusqu'à l'échelle du démonstrateur (TRL6, prototype de démonstration de la viabilité d'une technologie). Un démonstrateur permet par la suite le début d'industrialisation qui passe par la création de prototype préindustriel (TRL8) pour aboutir à l'industrialisation (TRL9).

b) Soutenir l'émergence et l'initiation de projets collaboratifs :

TEAM s'appuie, au-delà de l'étape du démonstrateur, sur l'écosystème des offreurs de solutions de son réseau.

L'émergence de projets collaboratifs correspond à l'étape de structuration de ce qui sera le projet collaboratif, et qui nécessite un travail prudent de construction du projet au sens strict, intégrant faisabilité technique, dimension commerciale et intérêts stratégiques (plus de 70% des projets promus par TEAM sont à ce jour financés par le dispositif RAPID d'innovation duale de l'AID (DGA, Ministère des Armées). Cette action d'émergence n'est soldée qu'à partir du lancement effectif du projet. Dans certains cas, pour des sujets complexes (techniquement ou stratégiquement), un dossier peut être repris un grand nombre de fois, voir son mode de financement changé, ou encore nécessiter une refonte complète. A ce jour une vingtaine de projets ont été lancés, en 5 ans. Le rythme d'émergence dépend de la richesse et de la maturité des thématiques examinées.

La dimension synergétique de cette démarche est illustrée par le rapprochement avec d'autres structures d'innovation (IRT, CRT, Agence régionale ou métropolitaine d'innovation, Cluster d'innovation diverses, Pôles de Compétitivités). Le contexte « post-COVID », plus que jamais, impose la sobriété, l'anticipation, et le regroupement des forces pour la poursuite de l'innovation.

Depuis plusieurs années, les collaborations intra régionales se fluidifient. En 2021, nous poursuivons ces rapprochements au juste besoin, toujours en lien avec les thématiques susceptibles d'accélérer le traitement des enjeux industriels et des défis techniques à relever. THF souhaite également poursuivre la démarche d'ouverture inter-régionale initiée en 2020, en particulier vers IRT, d'autres pôles de compétitivité dans les régions limitrophes, ou encore les Clusters d'Innovation de Défense.

Axe 3 : démontrer : Apporter la preuve de la valeur industrielle de l'innovation

a) Animer des projets collaboratifs existants regroupant DO, PME et Académiques :

L'animation de ces projets, dont il est question au titre de la démarche de démonstration de THF, permet d'accompagner les projets en cours vers le succès. La durée moyenne de ces projets est de 2 ans. Le démonstrateur (qu'il s'agisse d'un produit, d'une solution numérique ou d'une machine spéciale) permet ensuite le travail nécessaire pour aboutir à un prototype. Dans plus de 95% des cas, les acteurs de l'innovation sont, dans le cadre de ces projets des PME et des ETI, rejoints souvent par des académiques. Cette innovation n'est soutenue par la DGA que si les cas d'usage ont été clairement identifiés avec des donneurs d'ordres des secteurs. Ce mode opératoire vertueux permet ainsi le soutien de l'Innovation dans les structures agiles de petite taille, au service de marché potentiel. Il arrive également à TEAM Henri Fabre de promouvoir des projets financés par des dispositifs civils (par exemple, CORAC), ou semi-public, ou entièrement privé.

Le schéma général reste le même : faire en sorte que les structures de petites tailles, bénéficient de soutien dans leur démarche d'innovation, en offrant une action croisée au service de Donneurs d'Ordres.

Les projets collaboratifs constituent, en plus du vecteur d'innovation, un véritable outil de rayonnement territorial, et une opportunité pour les PME et les TPE, régionale en particulier. En 2021, l'action de soutien aux projets existant se poursuivra naturellement.

En 2020, un projet phare de TEAM Henri Fabre, le projet Maintenance Rapide, a subi un revers sérieux, du fait de la crise du COVID : destiné à entrer dans sa seconde phase, et à l'issue d'un important travail de structuration, le Consortium (Naval Group, Orano, EDF, Airbus Helicopters, ArcelorMittal, TOTAL, Renault, ADF, SNCF, rejoints par ERAMET) n'est pas en mesure de poursuivre sur le volume d'affaire envisagé en phase 2, la moitié des participants étant trop fortement impactés par la crise du COVID en 2020. TEAM Henri Fabre a cependant

reçu le mandat par le Consortium d'assurer la continuité du traitement de la thématique, en vue d'une éventuelle reprise ultérieure des activités.

En 2021, TEAM travaillera sur ce chantier en particulier dans les directions suivantes :

- L'identification d'offres de solution locaux, comme initialement prévue par le projet, mais de manière ciblée et en lien avec les donneurs d'ordres du Consortium, afin de créer des opportunités de business bénéfiques à toutes les parties, tout en permettant la capitalisation technique demandée par le projet.
- Le sourcing de solution numérique pour soutenir l'initiative. Pour mémoire, le projet consiste en la mise en place d'un écosystème de production distribuée, dont la nature même nécessite une continuité numérique totale, et une forme de traitement de l'information inédite.
- La recherche de partenaires industriels au-delà des membres du Consortium, afin de réaliser des actions à ambition maîtrisée et à effet immédiat, sur des cas concrets.

b) Actions et initiatives relatives aux infrastructures opérées par THF :

La plateforme même d'opération de TEAM participe à la démonstration de l'innovation. Il peut s'agir de l'usage du Technocentre pour la mise en œuvre de modifications portant sur son exploitation en tant qu'infrastructure (action de digitalisation du technocentre par exemple). Mais la mission principale du technocentre reste l'accueil de technologies permettant l'innovation en mode collaboratif avec une dimension industrielle.

Ce lieu permet l'accueil de technologies différentes, disponibles en un seul lieu. A la fois outil de classe industrielle et démonstrateur, le Technocentre permet aux visiteurs, Grand Groupes, Acteurs publics, PME & TPE, de voir en situation réaliste, des équipements dont la vocation n'est pas uniquement la démonstration : les conditions sont représentatives de celles de l'industrie.

L'augmentation progressive du nombre des moyens nécessite une montée en puissance de l'organisation de gestion de la plateforme, déjà initiée en 2020. Nous poursuivrons ces actions, dans une démarche d'excellence opérationnelle, similaire à celle déployée sur les installations industrielles de production.

2. INTÉGRER : Accompagner les entreprises dans l'intégration de nouvelles technologies ou procédés

Enjeux et objectifs :

La Région Sud travaille depuis plusieurs années sur l'accompagnement à l'industrie du futur concernant ses entreprises territorialisées. Depuis la création des OIR, la Région catalyse les grands atouts régionaux pour l'attractivité et le rayonnement international du territoire. Ces OIR permettent d'accélérer les projets et de valoriser la filière industrie du futur.

Aussi, les « territoires d'industrie » sont notamment les fers de lance de la réindustrialisation française. Lancés à l'automne 2018 par le Premier Ministre, ces territoires sont au cœur d'un nouveau dispositif de reconquête industrielle. La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur dénombre 8 territoires d'industrie : ils sont les marqueurs d'une région qui se structure et cherche à accompagner les entreprises à se développer. Plusieurs projets régionaux dont TEAM Henri Fabre est chef de file ou coordinateur :

- Depuis 2019, la Région Sud intensifie son action pour booster l'industrie régionale avec un programme ambitieux finançant l'accompagnement à la transformation vers l'Industrie du Futur de 500 TPI et PMI régionales d'ici 2022 : Parcours Sud Industrie, dans lequel TEAM Henri-Fabre est coordinateur technique.
- Le projet national de plateforme d'accélération incarné en Région Sud par TEAM Henri-Fabre autour du projet « PRACCIIS » : Plateforme d'ACCélération à l'intégration Industrielle Sud. Ce projet sera déposé début novembre 2020. Il a pour but de permettre aux TPI/PME un parcours

ayant pour objectif de favoriser leur développement par l'investissement dans les savoir-faire et les technologies de l'industrie du futur.

Axe 1 : PSI 4.0 : Challenger, Appairer, Accompagner les entreprises dans leur transformation industrielle

Le dispositif Parcours Sud Industrie 4.0 a maintenant un an d'existence. Mis en place en 2019, il est la déclinaison du projet national « 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur » en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce programme régional est mené par le groupement Industries Méditerranée et ses partenaires : TEAM Henri-Fabre, Captronic, CETIM, CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence, Inovsys, System Factory, TVT Innovation.

TEAM Henri-Fabre assure la coordination technique du dispositif : en effet, par son implantation régionale et grâce à sa connaissance des acteurs technologues, TEAM Henri-Fabre a pour rôle d'appairer les entreprises inscrites dans le parcours avec le technologue expert en phase d'accompagnement. L'association est également au centre de la gestion du projet puisqu'elle y détache un de ses salariés en tant que PMO. A ce titre TEAM Henri-Fabre s'assure de l'avancement des entreprises au sein du parcours, de leur arrivée jusqu'à la pleine satisfaction de ces dernières. En appuie à Industries Méditerranées, nous nous chargeons des remontées des indicateurs, de la réalisation et du suivi des outils PMO (trello, courbe en S, tableaux de suivi), du suivi du budget avec avancement au plus près et enfin nous nous chargeons de la préparation des supports de réunion pour les COMOPs mensuels et les COTECH animés par RISING SUD.

Le dispositif vise à accompagner les TPI/PME du territoire régional à l'aide d'une offre agile et adaptable aux besoins des dirigeants d'entreprises : lors de cette première année pilote le groupement accompagne 90 entreprises ayant déjà intégré le parcours. En effet le groupement s'est vu attribué un lot initial de 52 entreprises complété, grâce à la promotion de l'opération, par un lot supplémentaire de 38 entreprises. Le succès de cette phase pilote repose sur une équipe et des processus rodés ainsi qu'une réserve d'experts diversifiée.

Grâce à la connaissance de différents experts et réseaux et grâce à ses représentations lors de divers événements (salons, GT, Tech days ...) TEAM Henri-Fabre a su constituer un pool de consultants mobilisables dans le cadre du Parcours Sud Industrie. Une équipe de 89 consultants est constituée. (32 pour assurer les diagnostics et 57 en accompagnements).

Pour l'année 2 du dispositif Parcours Sud Industrie 4.0, l'objectif sera d'accompagner 160 entreprises. Pour se faire, le groupement s'est étoffé en intégrant deux membres supplémentaires : l'ARIA Sud pour compléter le périmètre des filières industrielles avec l'agroalimentaire, ainsi que la CCI Nice Côte d'Azur pour renforcer la représentation du projet à l'est de la Région Sud.

Axe 2 : PRACCIIS : Challenger, Appairer, Accompagner les entreprises dans leur transformation industrielle.

TEAM Henri-Fabre travaille depuis 2018 aux côtés de la Région et de la DGE afin de construire une offre d'accélération.

La notion de « Plateforme d'Accélération vers l'Industrie du Futur » est liée à l'appel à projets lancé par l'Etat et son opérateur, Bpifrance, qui vise à « soutenir financièrement des projets de diffusion des meilleurs savoir-faire et technologies propres à l'Industrie du futur (numérique,

robotique, impression 3D, IoT, data, etc.) pour permettre la transformation des entreprises en accélérant leurs investissements dans l'innovation, clé de la nouvelle industrie française ». En effet, la plateforme d'accélération participera à la transformation numérique des PME et ETI industrielles en aidant les dirigeants à réduire les risques liés à un investissement « industrie du futur » (technique, financier, organisation du travail, compétence/ formation des salariés). Une telle plateforme assure la diffusion de technologies et de processus industriels.

Les objectifs suivants sont assignés par le cahier des charges aux plateformes d'accélération vers l'Industrie du Futur :

- Sensibiliser les dirigeants de PME/ETI aux technologies et aux méthodes de l'Industrie du Futur.
- Réaliser des tests et des essais (preuves de concept industrielles) pour explorer les conditions de déploiement d'une nouvelle technologie,
- Amener les projets de transformation jusqu'à un stade de maturité où les entreprises sont en mesure de prendre le relais.

La plateforme PRACCIIS a pour vocation de dépasser la simple évocation de théories et visions de l'industrie du futur. Elle a pour vocation la praxis, c'est-à-dire la mise en œuvre d'actions qui transformeront concrètement le secteur industriel de la Région Sud. Il s'agira de vaincre les réticences d'entreprises fragilisées par la crise, désireuses de perdurer, de passer un cap et de faire rayonner leur expertise. Que ces craintes concernent la transformation numérique, écologique et énergétique, ou qu'elles soient liées à des risques financiers, PRACCIIS aura pour objectif de mettre à disposition des dirigeants un écosystème complet au service de leur croissance. PRACCIIS devra donc non seulement être un phare de diffusion des technologies et méthodes de l'Industrie du Futur, mais aussi un catalyseur de transformation des entreprises, en les aidant à répondre à des besoins économiques à finalité industrielle.

Axe 3 : PERF HF : Lancer et suivre la tranche 4 :

Le Programme d'Investissements d'Avenir PERF Henri Fabre (Plateforme Emploi Rh Formation) piloté par TEAM Henri Fabre depuis 2017 s'inscrit dans une dynamique depuis 2013 avec l'ensemble des acteurs intervenant sur le volet Emploi/ Formation.

Le PIA PERF Henri-Fabre est un ensemble d'actions portées par les acteurs publics et privés permettant de répondre à l'évolution constante des besoins industriels : anticipation des besoins, usine à ingénierie de formation, détection et individualisation des parcours de compétences, labellisation de formation, ...

Le projet a été validé par la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que la Région Sud à l'automne 2017. Il aura fallu une année d'harmonisation sur la stratégie de répartition des investissements et donc des fonds privés pour commencer la mise en œuvre et ainsi faire signer aux différents partenaires, la convention de reversement le 25 septembre 2018.

Le projet est divisé en Tranche :

- Tranche 1 : Novembre 2017 à Juin 2019 : marquée par le retard dans la mise en place du consortium et de démarrage du projet. Conscients de ce retard, les partenaires ont néanmoins fourni de vrais efforts sur le début du projet en réorientant d'abord les investissements sur des plateformes existantes prêtes à recevoir les matériaux et en favorisant ainsi l'accès aux futurs bénéficiaires des plateformes. (Bilan T1 disponible),
- Tranche 2 : Juillet 2019 à Décembre 2019 : marquée par la sortie de l'un de ses membres porteurs de l'action 3 (Le CIPEN). Il a été décidé de maintenir l'action 3 dans le PIA PERF avec une reprise par le GIP FCIP sur l'usine digitale Henri-Fabre, et par le CFAI sur l'approche cognitive. (Bilan T2 disponible),
- Tranche 3 : Janvier 2020 à Décembre 2020 : marquée par la Crise COVID19. Cela n'a pas empêché les membres de travailler sur leurs actions, de réorienter certaines dépenses pour permettre de faire levier sur cette crise inédite et de maintenir le rythme du programme. Cette tranche est aussi celle d'un point de mi-parcours du projet. Ce point est réalisé par un cabinet extérieur. (Le Bilan T3 et le bilan à mi-parcours seront rendus disponibles à l'hiver 2020),

- Tranche 4 : Janvier 2021 à Juin 2022 : Cette évaluation intermédiaire sera le guide pour la tranche 4, dernière tranche de 18 mois du projet. Elle devra permettre d'analyser la mise en œuvre opérationnelle du projet PIA-PERF, de faire ressortir l'évolution du projet, et d'apporter un regard systémique qui permette :

- De pérenniser la démarche de suivi dudit projet au-delà de la temporalité des financements Etat-Région,

- D'en amplifier l'application à l'ensemble des projets Emploi-Formation de l'Industrie du Futur en Région Sud portés par TEAM Henri-Fabre et le Campus d'Excellence Industrie du Futur Sud.

Durant cette dernière phase TEAM Henri-Fabre continuera d'assurer la coordination du projet : suivi des masters plans et des engagements financiers, suivi de l'avancement opérationnelle des actions, animation des COMOPs mensuels, lien avec les financeurs du projet.

3. DÉVELOPPER : Faire la promotion de l'attractivité industrielle et développer les opportunités de business

- L'un des objectifs de TEAM Henri-Fabre est aussi d'asseoir son positionnement industriel, de mettre en valeur son écosystème dynamique et soucieux du collaboratif, de renforcer et de développer et d'attirer de nouveaux projets

- Notre atout régional réside dans notre écosystème diversifié : une présence de plusieurs grands donneurs d'ordres des filières de l'énergie, de l'aéronautique, du naval, du transport et la présence de leurs sous-traitants en Région.

- Notons que le tissu industriel reste composé de PME souvent de taille inférieure à la moyenne nationale et souvent mono filières voire dépendantes d'un seul donneur d'ordres.

- Nous disposons par ailleurs d'un écosystème de jeunes entreprises offreurs de solutions technologiques innovantes, en particulier dans le domaine du numérique, qui sont souvent trop petites pour être visibles des grands.

- L'association TEAM Henri-Fabre, créée en novembre 2015, est tout à la fois l'animateur de cette croisée d'écosystèmes et le technocentre le lieu où se retrouvent DO, PME, start-up et académiques pour lancer des projets d'innovation.

- Depuis plus de 5 ans TEAM Henri-Fabre aide les PME à mieux connaître les différentes filières et donneurs d'ordres : de les connaître, de comprendre leurs attentes et les conditions d'accès mais aussi à valoriser leurs expertises.

- C'est tout l'objet des deux prochains axes : attirer & rayonner et rendre possible des mises en relations entre entreprises.

Axe 1 : ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT : Être l'ambassadeur régional sur l'IdFu, être le promoteur des actions industrielles.

Dans la continuité des dernières années, TEAM Henri-Fabre a pour objectif en 2021 de rendre accessible et de diffuser les informations liées à l'industrie du futur tant à ses adhérents qu'à ses non-adhérents.

Pour cela, l'association dispose de plusieurs relais d'informations digitaux :

EMAILINGS : grâce à la base de données d'environ 5000 contacts la TEAM Henri-Fabre envoi très régulièrement :

- A la demande : des informations de ses partenaires par le biais d'emailings (événements, veilles technologiques, informations diverses) – environ 2/semaine

- Au trimestre : une newsletter dédiée industrie, dans laquelle elle met en valeur ses partenaires régionaux. THF expérimentera en 2021 une newsletter plus régulière permettant de zoomer sur certains projets.

SITE WEB : L'année 2020 a été consacrée au travail de refonte du site web de TEAM Henri-Fabre. THF a travaillé sur le marketing de son offre et mis plus en avant ses partenaires et les

réseaux de partenaires répartis sur la Région. TEAM Henri-Fabre se veut être un point d'entrée sur la Région, une association qui donne de la visibilité aux actions du territoire. L'offre du Technocentre et de ses partenaires a été mise en exergue et rendue plus visible. Le nouveau site sera mis en ligne en fin d'année en 2020 et testé sur 2021.

Aussi, la TEAM a prévu des actions de communication multi-partenaires sur cette nouvelle année : • Portes ouvertes du Technocentre : organisation d'une manifestation ouverte au grand public pour vulgariser l'industrie du futur, • Shooting photos et vidéo du Technocentre : mise en valeur des nouveaux équipements, des nouvelles équipes sur le Technocentre et Floricity C, • Motion design : une animation graphique pour mettre en valeur les activités de la TEAM. Un plan de communication dédié à la plateforme PRACCIIS sera déployé également dès l'ouverture de cette dernière.

Enfin, la TEAM Henri-Fabre participe à des manifestations porteuses de la dynamique de notre territoire :

Sur le Technocentre :

-Organisation de journées thématiques (à l'initiative de TEAM Henri-Fabre ou de ses partenaires : CETIM, Pôles de compétitivité, APPIM, RISING SUD, ...), environ 1/mois.

-Visites du Technocentre et présentation de l'écosystème régional - environ 2/semaine.

- Accompagnement de projets individuels d'entrepreneurs sur des sujets techniques : construction d'une offre globale, mise en relation avec des offreurs de solutions, organisation de réunions avec des financeurs de type grands groupes (Airbus Développement, EDF, Total Développement, Une rivière un Territoire... ou institutionnels).

Sur le territoire et hors France :

En s'appuyant sur les ambassadeurs régionaux : Pôles de compétitivités, acteurs de l'emploi, de la formation, structure de développement économiques, french fab...

• Organisation de journées de vulgarisation « industrie du futur » sur les différents territoires d'industrie de la région Sud.

• Participation à des salons régionaux et internationaux : en 2021 la TEAM Henri-Fabre participera aux salons suivants : Salon du Bourget, Techshow, Global Industrie, APS MEETINGS, Hannover Messe, Vivatech, Journée du COFREND, APS MEETINGS, Industria,...

• La TEAM Henri-Fabre participera aux délégations étrangères sur lesquelles un intérêt industriel pour notre écosystème est favorable aux côtés de la ville de Marseille, de la Métropole Aix Marseille et de son agence de développement Provence Promotion, de la Région Sud.

Axe 2 : FERTILISATION CROISEE : Mettre en relation des industriels en inter-filières

Pour faciliter l'accès aux marchés et la diversification des PME en inter-filières industrielles, la TEAM Henri-Fabre organise :

- Des événements de présentations donneurs d'ordres et PME/TPE offreurs de solutions.
- Des workshops OPEN INNOVATION sur des projets régionaux pour répondre à des défis industriels ou technologiques spécifiques

Ces manifestations permettent de comprendre les enjeux des industriels régionaux et de sourcer de nouvelles technologies. Ces événements sont aussi une clef de succès pour le montage des projets collaboratifs.

Aussi, l'association accompagne des entreprises afin de les aider dans leur démarche de diversification marchés et filières et réalise ainsi la mise en relation entre acteurs.

Enfin l'association est le coordinateur d'un événement réseaux multi filières annuels : « Le Business est dans le Pré ». Durant 1 journée les membres fondateurs du « Business est dans le Pré » (THF, Fun Business Club) mobilisent leurs réseaux afin de décloisonner et rassembler les entreprises du territoire.

L'objectif étant d'accroître et développer des contacts, créer du business dans une ambiance propice à l'échange.

Ainsi, quelques 200 participants se rassemblent pour des rdv B2B l'après-midi avant de laisser place à des échanges moins formels en soirée.

Les sociétés partenaires valorisent également leurs produits ou prestations sur le « village technologique » regroupant stands & démonstrations.

L'idée est de couvrir un large panel de besoins potentiels que ce soit en accompagnement stratégique, RSE ou cohésion d'équipe.

La manifestation est ensuite un lieu d'information et de réflexion, à travers des présentations de programmes susceptibles d'intéresser des sociétés du territoire tels que le Parcours Sud Industrie 4.0 ou encore le PIA PERF Henri-Fabre.

Enfin, le Business est dans le Pré est aussi l'occasion d'un partage d'expériences avec des témoignages de partenaires sur l'industrie du futur.

IV. Bilan attendu.

La Métropole souhaite qu'un travail soit mené pour rendre plus intelligibles les indicateurs de résultat permettant de construire un bilan quantitatif et qualitatif affiné.

Equipe dédiée au projet :

3 salariés de l'association en ETP, 2 alternantes et 4 mises à disposition.

Article 2 : Poursuite des missions de l'association

La Métropole Aix-Marseille-Provence prend acte des missions conduites par l'association « TEAM HENRI FABRE » et décide de lui apporter son soutien pour la poursuite de ses activités, lesquelles sont conformes à son objet social.

Article 3 : Autonomie et contrôle de TEAM Henri-Fabre

Juridiquement indépendante, l'association TEAM Henri-Fabre jouit d'une autonomie de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

Cette autonomie s'exerce en conformité avec les statuts de l'association, à partir des instances statutaires créées (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau).

La Métropole Aix-Marseille-Provence peut requérir, en cours d'année, toutes informations et tous documents utiles au contrôle de l'exécution des engagements pris par l'association TEAM Henri-Fabre et justifiant l'octroi de subventions.

Article 4 : Moyens mis à la disposition de l'association TEAM Henri-Fabre par la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Métropole Aix-Marseille-Provence accorde, sur sa demande, après instruction du dossier, une subvention d'un montant de 80 000 euros pour l'année 2021, soit 14,90 % du budget prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires) en annexe I de la présente convention.

L'association TEAM Henri-Fabre peut également, de son côté, rechercher toutes les aides possibles auprès des services de l'État ou d'autres organismes.

Article 5 : Relations entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Association TEAM Henri-Fabre

5.1 – Relations financières

5.1.1 – Utilisation de la subvention

L'association TEAM Henri-Fabre s'engage à respecter tous les textes qui régissent la vie des associations et à gérer avec toute la rigueur nécessaire les fonds qui lui sont attribués. Elle en garantira une destination conforme à son objet social.

L'association TEAM Henri-Fabre devra utiliser la subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence conformément à l'objet défini dans l'article 1 de la présente convention avec une comptabilité analytique propre.

5.1.2 – Modalités de règlement

Règlement de la subvention de fonctionnement spécifique de 80 000 euros à raison de :

- 80 % à la notification de la présente convention sur demande du bénéficiaire,
- 20 % sur production des comptes annuels et sur présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées signés par le représentant légal de l'organisme et par l'expert-comptable ou le Commissaire aux Comptes lorsque l'organisme en est doté, du rapport d'activité 2021 et du procès-verbal de l'association approuvant tous les documents précités.

Ce bilan final sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'association. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes au fonctionnement de l'association.

S'il fait apparaître un trop-perçu au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

5.1.3 – Versement de la subvention

La subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera versée au compte de l'association TEAM Henri-Fabre sous forme de mandat administratif et sur demande du subventionné.

5.1.4 – Documents financiers

L'association TEAM Henri-Fabre s'engage à :

- fournir un compte rendu d'activité et un rapport financier dans les six mois suivant la fin de l'exercice comptable, donnant l'emploi exact des subventions de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- fournir le bilan certifié et le compte de résultat annuel avant le 1er juillet de l'année suivante,
- faciliter le contrôle, par la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la réalisation des missions et notamment l'accès aux documents administratifs et comptables,

- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé et à respecter toutes les obligations légales, notamment en matière fiscale et sociale. Si l'association TEAM Henri-Fabre accomplit des actes de commerce, elle est tenue d'être inscrite au registre de commerce. Elle fournira une attestation d'imposition fournie par le Centre des Impôts.

L'Association s'engage également à être en règle avec les services fiscaux et ceux de l'URSSAF et à satisfaire aux conditions de la réglementation en vigueur en matière de prévention de la corruption et de transparence des procédures publiques, notamment aux dispositions des lois n°92-125 du 6 février 1992 et n°93-122 du 29 janvier 1993.

5.1.5 – Commissaire aux Comptes

L'association TEAM Henri-Fabre s'engage à désigner un commissaire aux comptes, ou bien si elle ne remplit pas les conditions légales pour devoir en désigner un, faire certifier ses comptes par un expert-comptable ou par son Président (ou par un représentant identifiable autorisé). Dans tous les cas, elle en fera connaître le nom à la Métropole Aix-Marseille-Provence dans un délai de trois mois après signature de la présente convention.

5.2 – Relations contractuelles

5.2.1 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'exercice 2021, pour une durée d'une année à compter de sa notification. Elle trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention, le cas échéant.

5.2.2 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Métropole Aix-Marseille-Provence par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général.

5.2.3 – Caducité de la convention

La présente convention sera caduque par la dissolution de l'association TEAM Henri-Fabre ou dans le cas où l'activité de TEAM Henri-Fabre serait inexistante du fait de la carence de ses membres.

Article 6 : Communication

Dans le cadre de sa communication, l'association TEAM Henri-Fabre s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue, le logo de la Métropole en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de celle-ci.

La Métropole pourra demander à l'association des justificatifs attestant de l'apposition du logo (photographie par exemple).

L'association s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Métropole dans toute conférence de presse, interview, etc. et faire participer les représentants de la Métropole aux actions publiques concernées.

En cas de non-respect de ces obligations, la Métropole se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

Article 7 : Intuitu Personae

La présente convention étant conclue « intuitu personae », l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

Article 8 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille, cedex 06. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Fait à Marseille, le

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence,
La Présidente et par délégation,
Le Conseiller Délégué Industrie

Pour l'Association
TEAM Henri Fabre
le Président

Jean-Pascal GOURNES

Pierre MARET

ANNEXE I

3-2

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 21

CHARGES DIRECTES	MONTANT ¹²		RESSOURCES DIRECTES	MONTANT ¹²	
60 - Achats	150	€	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	165 388	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	73 - Dotation et produits de tarification		€
Achats d'études et de prestations de services		€	74 - Subventions d'exploitation (13)	318 000	€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	73 000	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	150	€	DRRT	23 000	€
Achats de marchandises		€	FNADT	50 000	€
Autres achats		€			€
61 - Services extérieurs	258 331	€	Région(s)	70 000	€
Sous-traitance générale	115 142	€	SUD	70 000	€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières	116 818	€	Département(s)		€
Charges locatives et de copropriété	23 267	€			€
Entretien et réparations		€			€
Primes d'assurances	3 104	€	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	85 000	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		€	Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)		€
62 - Autres services extérieurs	68 842	€	Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur		€	Territoire du Pays d'Aix		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	13 967	€	Territoire du Pays Salonais		€
Publicité, information et publications	30 100	€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	Territoire Istres-Ouest Provence		€
Déplacements, missions et réceptions	23 206	€	Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications	1 063	€	Communes		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	506	€			€
63 - Impôts et taxes	40	€			€
Impôts et taxes sur rémunérations		€	Organismes sociaux (détailler):		€
Autres impôts et taxes		€	Fonds européens		€
64 - Charges de personnel	205 303	€	L'agence de services et de paiement		€
Rémunérations du personnel	133 447	€	Autres établissements publics	90 000	€
Charges sociales	71 856	€	Aides privées		€
Autres charges de personnel		€	75 - Autres produits de gestion courante	53 468	€
65 - Autres charges de gestion courante		€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	53 468	€
66 - Charges financières		€	76 - Produits financiers		€
67 - Charges exceptionnelles		€	77 - Produits exceptionnels		€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	4 190	€	78 - Reprises sur amortissements provisions		€
69 - Impôts sur les bénéficiaires		€	79 - Transfert de charges		€
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		
Charges fixes de fonctionnement		€			€
Frais financier		€			€
Autres		€			€
TOTAL DES CHARGES	536 856	€	TOTAL DES PRODUITS	536 856	€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ¹⁴					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€	87 - Contributions volontaires en nature	195 423	€
Secours en nature		€	Bénévolat	195 423	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole	195 423	€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	732 279	€	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	732 279	€

Fait à : Marignane

Le 19/10/2020

Signature du Président



Cachet de l'association

TEAM HENRI-FABRE
 Techniciens Henri Fabre
 Techniciens des Florides - 13700 Marignane
 Siret : 534 999 370 00024 / APE : 71125
 Tél : 04 42 10 06 81 / @ : accueil@team-henri-fabre.com

¹² Ne pas indiquer les centimes d'euros. ¹³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. ¹⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.